



Patrimoine

Mise en valeur du bourg de Chanteuges



L'équipe municipale a souhaité continuer un programme d'actions et d'opérations adaptées à l'échelle de la commune visant à conforter une image accueillante pour les habitants mais également pour les touristes qui viennent la visiter. Cette action, financée par la Région Auvergne, s'inscrit dans un programme d'intervention en faveur des communes rurales possédant un fort patrimoine, en vue d'être accompagnées vers l'obtention du label *Plus Beau Village de France*.

Les principaux axes retenus et échelonnés sur cinq ans sont les suivants :

- aménagement paysager de l'esplanade de la Gare : le but est de créer l'espace d'accueil et de stationnement pour le visiteur ;

- aménagement paysager et de sécurité de la traversée de Chanteuges par la RN 585 ;

- mise en valeur du patrimoine lié à l'eau (bords de Desges et abords de la salle des fêtes) ;

- préserver l'authenticité du village ancien (calades escalier rue des Moulins) ;
- mise en valeur du prieuré : création d'un local d'accueil et d'information, remplacement des sanitaires existants par des équipements répondant aux normes d'accessibilité ;
- mise en valeur du bourg



de la Vialle par l'enfouissement de réseaux (en cours) ainsi que du petit patrimoine (fontaine, croix, métier à fer) ;

- mise en place d'une signalétique afin de pouvoir découvrir le village et ses alentours.

Une réunion publique d'information avec présentation du projet aura lieu au début de l'année 2010.



Égouts de Bourleyre

Depuis la réfection de la traversée de Bourleyre en 2002 des désordres entre les réseaux d'égouts et d'eaux pluviales, dans la partie haute du village sont apparus.

L'entreprise ayant réalisé les travaux (fossés béton) a, lors du percement de ceux-ci, croisé et sectionné un tuyau d'égout desservant les habitations en amont. La conduite d'eau pluviale a été souillée par ce déversement, et des émanations nauséabondes sont sorties des regards pendant les grandes chaleurs.

Depuis, de nombreuses réclamations et requêtes ont été faites à l'entreprise, mais en vain (celle-ci ayant été revendue depuis).

Pour régler cette situation qui n'a que trop duré, et afin d'en limiter le coût, le conseil a décidé de faire réaliser ces travaux par les employés communaux, qui ont prolongé le réseau principal d'égout d'environ 100 ml. Après avoir retrouvé et rebranché les raccords défectueux, nos agents se sont bien acquittés de cette tâche en conciliant la sécurité et la circulation routière.



Antenne mobile

Suite à un plan national de couverture des « zones blanches » en téléphonie mobile, le comité national réuni le 6 juin dernier a choisi quatre communes en Haute-Loire dont Chanteuges pour bénéficier de ce plan.

C'est la société Graniou mandatée par SFR qui est chargée d'implanter un pylône destiné à recevoir les antennes des trois opérateurs.

Ce futur pylône érigé sur le secteur du Devis couvrira 100 % du territoire communal. Après avis de la Direction départementale des territoires (ex DDEA) et l'architecte des Bâtiments de France, la construction démarrera le premier semestre 2010 pour une mise en service fin 2010.

Garage municipal

Le parc à matériel s'étoffant au fil des années et malgré une location de garage chez un particulier, certains matériels sont contraints de passer l'hiver dehors.

Afin de résoudre ces deux inconvénients le conseil a décidé de construire un garage communal.

Ce sera un bâtiment à ossature et bardage bois, couvert en tuiles.

Le permis de construire vient d'être délivré, et c'est l'entreprise Pages de St-Hostien qui a été la moins-disante, et donc retenue.

Les travaux de génie civil et maçonnerie seront réalisés par les employés municipaux.

Le bâtiment verra le jour sur le premier semestre 2010.



Fontaine de Bourleyre un projet qui tombe à l'eau

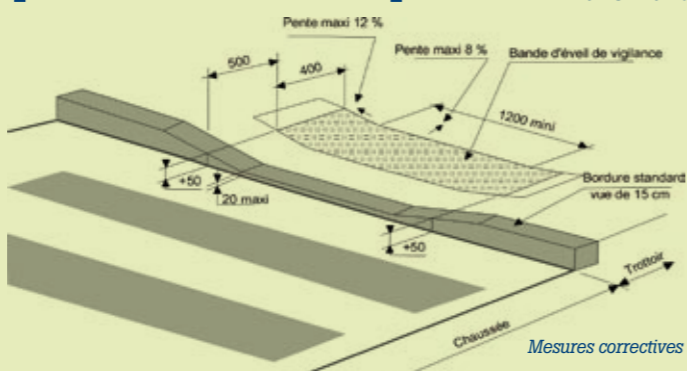
Après l'abandon du projet d'ouverture du chemin de Chirouze, par défaut d'accord d'un propriétaire ; c'est au tour du projet de changement de la conduite d'eau qui alimente les fontaines de Bourleyre de « tomber à l'eau ». Celui-ci s'avère pourtant judicieux car le réservoir déborde et la canalisation existante, trop ancienne, ne parvient plus à acheminer l'eau aux fontaines. Ce projet, pourtant simple, consistait à enterrer environ 400 m de tuyaux pour la somme de 500 euros. Les travaux ne nécessitaient pas l'appel d'entreprises extérieures, le matériel et les employés communaux, ainsi que trois personnes du village portées volontaires, suffisaient à sa réalisation. Suite aux multiples sécheresses, ainsi qu'aux restrictions d'eau que nous vivons, il est regrettable que, malgré les efforts du conseil municipal, un tel projet ne puisse aboutir encore faute d'une signature.



Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux handicapés

La commune a décidé d'engager un diagnostic d'accès de ses locaux publics (mairie, salles d'activités, toilettes publiques, cimetière et église) aux personnes handicapées.

La loi handicap du 11/02/2005 a révolutionné les comportements en matière de prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la société. Non seulement on y parle d'égalité des droits et des chances, mais surtout, on évoque la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dans la société française. L'objectif de cette démarche est d'évaluer les dysfonctionnements d'accessibilité et les solutions possibles afin d'aboutir à une programmation de mesures correctives.



Quelques exemples de dysfonctionnement

Monoxyde de carbone : attention, danger

Le Ministère de la santé et des sports et l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation sur la Santé) présentent une nouvelle campagne afin d'alerter sur les risques liés au monoxyde de carbone et les bons gestes à adopter car « les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi. ».

Prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol.

Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié,
- tous les jours, aérer au moins 10 minutes (même quand il fait froid), maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air,
- systématiquement respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu,
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,
- ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseo, barbecue, etc.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen ; 18 : Sapeurs pompiers ; 15 : SAMU
- Ne réintégrez pas les locaux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.

À la Gravière : l'heure du bilan

Après la mise en place d'un règlement intérieur ainsi que l'application d'un tarif pour les nuitées sur le site de l'aire naturelle de la gravière on ne peut que se réjouir en faisant le bilan de la fréquentation cette saison : 70 nuitées adultes et plus de 300 enfants (UCPA, scouts, divers groupes)
À noter que cette année les deux premières nuitées étaient gratuites.

La redevance sert à financer une partie de la consommation d'eau, de la collecte des ordures ménagères ainsi que le nettoyage des sanitaires. Un seul bémol : beaucoup d'efforts restent à faire pour la propreté des lieux. L'incivilité de certains laissant des bouteilles vides, des sacs plastiques, des couches de bébés et les toilettes dans un état lamentable ne peut que conforter l'idée de sensibiliser les personnes qui fréquentent ce site encore sauvage et naturel donc à préserver.



Un défibrillateur à la salle des fêtes

Comme prévu à la séance du CM du 29 septembre 2009 l'achat d'un défibrillateur a été effectué. Il s'agit du modèle PHILIPS HEARTS-TART qui sera placé à côté de la Salle des fêtes de Chanteuges (sous l'alcôve abritée) lieu de

passage de nombreuses personnes. Installé dans un boîtier externe, il sera à disposition de toutes personnes intervenantes pour réanimer un être inconscient qui ne respire plus et pour qui l'utilisation du défibrillateur sera indispensable. Une information pour son utilisation sera faite par des formateurs qualifiés tels les pompiers ou la Croix rouge. La population sera invitée prochainement pour venir découvrir cet appareil qui peut devenir salvateur pour n'importe qui d'entre nous.



Travaux dans les logements du Prieuré

Depuis la création de ces logements, aucun gros travaux d'entretien n'avaient été réalisés. Les menuiseries extérieures vieillissantes, sans double vitrage, n'offraient qu'une faible résistance aux courants d'air ; c'est pourquoi le conseil municipal a fait réaliser le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée par l'entreprise Parrin de Siaugues, en laissant à Cécile Portal le grand soin d'y étaler la peinture.

Nettoyer c'est bien, ne pas salir c'est mieux !



Remercions l'Association de préservation du patrimoine qui a mobilisé des volontaires pour une opération de nettoyage d'automne.

OBJETS TROUVÉS

Une paire de lunettes de soleil
Une paire de lunettes de vue dans la rue des moulins (le 15 /11/2009)

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement s'effectue à la mairie de domicile à compter des 16 ans révolus et en aucun cas avant ! Il leur sera délivré une attestation de recensement, ils recevront dans les six mois qui suivent : « un préavis d'appel à la JAPD » (Journée d'appel de préparation à la Défense) et ils effectueront leur JAPD dans l'année qui suit leur recensement. Le certificat de participation à cette journée sera utile car nécessaire, entre autre, pour passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans.

EN BREF

Le métier à ferrer du village de la Vialle a été rénové par 2 ou 3 habitants de ce hameau, belle initiative.

Chanteuges a reçu le 2^e prix au concours des villages fleuris qui récompense les villages de moins de 500 habitants faisant un bel effort en la matière. Cette récompense est accompagnée d'un chèque qui a contribué au fleurissement de cet automne.

MANIFESTATIONS 2010 à CHANTEUGES:

- Dimanche 17 janvier à 11h : vœux du maire, salle des fêtes
- Dimanche 24 janvier : concours de belote, salle des fêtes
- Dimanche 9 mai : Foire aux fleurs
- Samedi 22 mai : Bal disco de pentecôte
- Dimanche 23 mai : Fête du Fouai
- Lundi 24 mai : Concours de pétanque à la gare
- Samedi 5 juin : Fête de la pêche à la gravière
- 12 juillet 2010 et 9 août 2010 : cinéma plein air, dans la cour de l'Abbaye.

Ours ont participé à ce numéro :

Rédacteurs : Franck Noël-Baron, Jean-Paul Pascal, Annie Page.

Photos : Annie Page, Véronique Béné, Franck Noël-Baron

Conception graphique et mise en page : Véronique Béné / vivadesign.fr / 04 71 74 06 94
Impression : Imprimerie Court Maurice, 04 71 66 06 65



Mise en valeur du bourg de Chanteuges

Tous les projets.
page 2



L'heure du bilan à la Gravière page 3



Travaux à Bourleyre

Un problème d'égout enfin résolu!
page 3



Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information automne-hiver 2009-2010 #

Editorial

En ce moment le Sénat et l'Assemblée nationale étudient la réforme des collectivités locales. C'est un sujet important pour le devenir et le développement de nos territoires ruraux. Cette réforme, si nous n'y prenons garde vise à remettre en cause vingt sept années de décentralisation, ainsi que les moyens qui nous sont donnés pour faire face à vos attentes.

Il paraît que trente six milles communes, c'est trop ! Serait-ce un progrès que de les réduire ? Je crois que tous ensemble nous devons dire que c'est une richesse et que cette richesse nous avons la volonté commune de la préserver. C'est l'identité de notre pays.

La commune doit conserver son rôle primordiale, pour nos concitoyens, d'échelon de proximité (d'ailleurs les français connaissent le nom de leur maire et du président de la république). C'est la cellule de base démocratique de notre société. Elle doit garder sa clause de compétence générale qui date de la loi municipale de 1884 et qui lui permet d'agir sur toutes les questions d'intérêt local. Encore faut-il qu'elles en aient les moyens financiers.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Franck NOEL-BARON, maire de Chanteuges.



Chemin du Moulin Bleu

Fin d'une galère pour les pratiquants du circuit des bords de Desges (Chanteuges - Moulin Bleu)

Les 100 derniers mètres, rongés par les diverses crues, avaient disparu sous 50 centimètres d'eau et chacun de couper par les prés, ce qui entraînait des problèmes avec les bêtes, les clôtures coupées et le mécontentement des propriétaires.

Les travaux de remise en état, confiés à l'entreprise Tramountin début août, ont été rondement menés avec le savoir faire que l'on connaît.

Le chemin a repris sa hauteur et son aspect d'antan : le nettoyage de la partie côté moulin bleu, effectué par les employés municipaux, a transformé l'endroit. Marcheurs, vététistes, motards, nul doute que les photos ci-jointes vous inciteront à reprendre avec plaisir ce circuit bucolique.

Il va de soi que chacun aura à cœur de respecter ce Chemin Bleu.

